

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2708-2018**

---

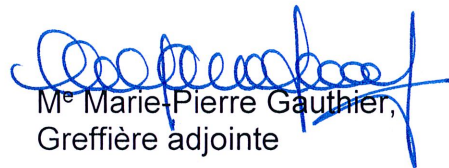
PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 21 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2708-2018 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec*.

Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 17 juin 2019.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, au Service du greffe, à l'hôtel de ville situé au 7, rue Principale Est à Magog.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Magog, le 17 juin 2019.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe